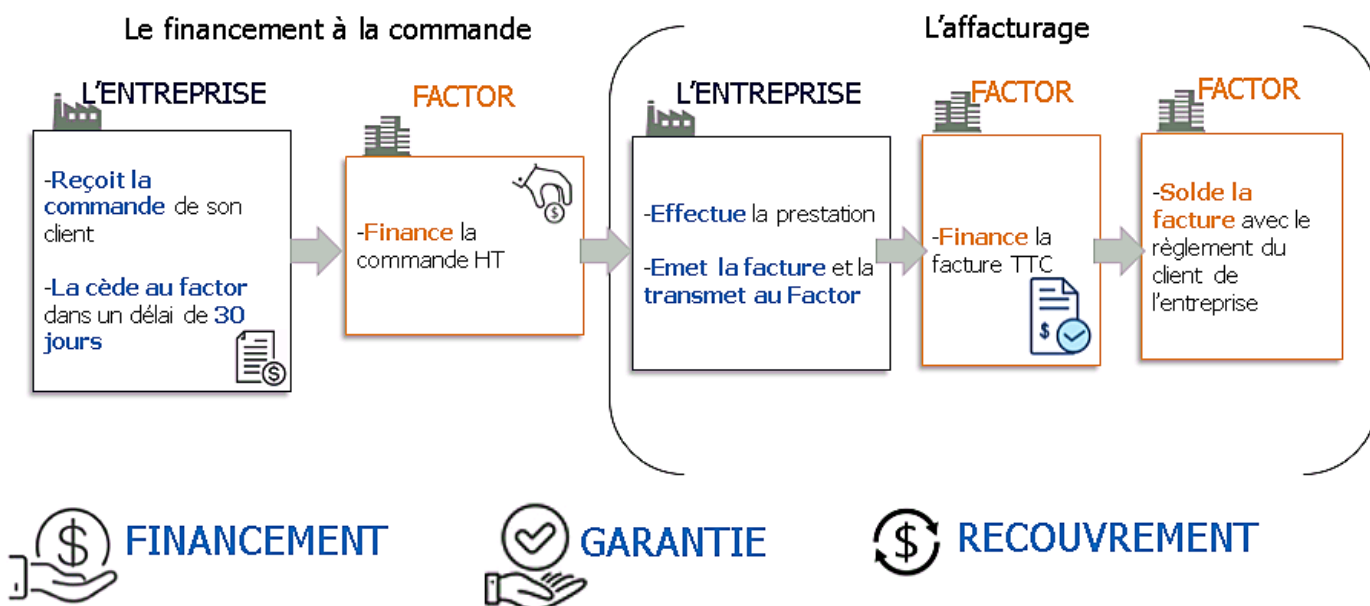




## LE FINANCEMENT A LA COMMANDE

- Financement des commandes garanti par l'Etat à hauteur de :
  - 90% (entreprises avec un CA < 1.5 milliards et de moins de 5 000 salariés)
- Pour les entreprises françaises réalisant un chiffre d'affaire > 500 k€
- Tous secteurs d'activités France et export
- L'achat des commandes sur le montant HT
- Gain moyen de trésorerie de 45 j pour la commande + 57 j pour la facture\*
- Le contrat de financement de commande sera associé à un contrat d'affacturage
- Les commandes éligibles seront celles cédées avant le 31 décembre 2020 (elles seront couvertes par une ou des factures qui pourront être cédées au plus tard le 30 juin 2021)
- Cout = commission d'engagement (0.25%) + commission de financement (< 1% de la commande)



\*Délais moyen en France

Septembre 2020